



N/REF AB 2025.259

DECISION N° 39/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **CONSIDERANT** l'offre de reprise de M. Chapuis Ludovic du 31/03/2025 pour le broyeur SAELEM MV COBRA ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 L'offre de rachat par M. Ludovic CHAPUIS pour le broyeur SAELEM MV COBRA est acceptée pour la somme de 1 150,00 € T.T.C.

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 07 août 2025

Le Maire

Henri GISSELBRECHT

